

VILLE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

**CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
PROCÈS VERBAL**

SÉANCE DU 12 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- Avis du conseil municipal sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain
(rapporteur : madame le Maire)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze mars à douze heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

* * * * *

PRÉSENTS : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, de PARDIEU,

MEMBRES EXCUSÉS : Mme et MM. JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), VINCENS-BOUGUEREAU (pouvoir à Mme VIEUX-ROCHAS), TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT),

MEMBRE ABSENTE EXCUSÉE : Mme FUSARI.

SECRÉTAIRE : Mme VIEUX-ROCHAS

* * * * *

MME LE MAIRE : Nous sommes réunis aujourd'hui en conseil municipal exceptionnel afin de rendre un avis sur le Pacte de cohérence métropolitain. Je remercie tous les conseillers municipaux présents à ce débat.

Dès la commission je vous ai fait parvenir le projet de pacte afin que vous ayez le temps de le lire car c'est un document assez conséquent et complexe. Je rappelle que monsieur NOUVEAU, coordinateur territorial était présent lors de la commission.

Nous allons délibérer en Conseil de la Métropole sur ce Pacte de cohérence métropolitain lundi 15 mars 2021 et nous devons donc donner notre avis aujourd'hui.

– Avis du conseil municipal sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes situées sur son territoire.

Selon la loi, il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes et des communes à la Métropole de Lyon.

Le Pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du conseil de Métropole, après consultation des conseils municipaux des communes situées sur son territoire. Au cours de la séance du 29 janvier 2021, le projet de Pacte a été adopté par la Conférence métropolitaine à la majorité simple des maires des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le projet de Pacte est soumis pour avis aux conseils municipaux avant son vote définitif en conseil de la Métropole.

Éléments de synthèse du projet de Pacte

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurant la relation *Métropole-Conférence territoriale des Maires-Communes*.

Il propose 7 axes de coopération :

- *Revitalisation des centres-bourgs*
- *Éducation*
- *Modes actifs*
- *Trame verte et bleue*
- *L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage*
- *Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité*
- *Développement économique responsable, emploi et insertion*

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants lors du précédent mandat :

- *Action sociale*
- *Santé*
- *Culture-sport-vie associative*
- *Propreté-nettoyement*
- *Politique de la Ville*
- *Maîtrise et accompagnement du développement urbain*

Chaque Conférence Territoriale des Maires aura ensuite, dans les neuf mois suivant l'adoption du Pacte en conseil de Métropole, à formaliser un Projet de territoire 2021-2026. Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de concertation entre communes d'une même Conférence Territoriale des Maires et la Métropole, permettra d'identifier les axes stratégiques du Pacte et domaines de coopération dont la Conférence Territoriale des Maires souhaite se saisir, et les projets opérationnels s'y rattachant.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, le projet de territoire sera ensuite délibéré dans les conseils municipaux des communes composants la Conférence Territoriale des Maires, pour avis, puis délibéré en conseil de Métropole.

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre :

- une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux Conférences Territoriales des Maires, pour les années 2021 à 2026. Elle permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative Communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat. Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat,
- un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé,
- le dispositif d'ingénierie territoriale souhaite être conforté.

Conformément à l'article L 3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, les 59 communes de la Métropole sont donc appelées à formuler un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

ÉMETTRE un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

MME LE MAIRE : Je vous laisse maintenant la parole pour toute information ou remarque que vous souhaitez faire. Puis, avant de passer au vote, je vous donnerai la position de l'équipe majoritaire.

M. de PARDIEU : On ne peut que soutenir la volonté de revitalisation des centres-bourgs qui est l'objet de l'axe stratégique numéro un. Pour le reste et en particulier l'axe 2 « éducation », un focus est fait sur le sport, la culture ou encore la transition environnementale. Par contre, au-delà du décrochage scolaire qui est déjà une conséquence et non une cause, rien n'est dit sur l'essence même de l'éducation et de l'apprentissage des bases. D'après une étude de décembre 2020, les élèves français en classe de CM1 et en 4^e sont parmi les moins bons de l'Union Européenne, en mathématiques et en sciences. Pourquoi la Métropole de Lyon ne s'attaque-t-elle pas à cet angle essentiel ?

Concernant l'axe 3 « modes actifs », la volonté d'aménager le territoire aux seules fins des cyclistes et accessoirement des piétons, se fait au détriment des automobilistes, des libertés individuelles et de l'économie locale puisque tout est fait pour opposer les uns aux les autres et décourager les automobilistes sans leur proposer de solution alternative. Et tout cela au nom d'un soi-disant bilan carbone alors que la France est le meilleur élève européen en la matière. Lorsqu'on nous parle de qualité de l'air ce n'est pas en congestionnant la ville et en générant des kilomètres de bouchon que l'on va l'améliorer. Cet axe est purement idéologique et se fait au détriment de l'économie locale qui souffre déjà de la crise sanitaire. C'est un suicide collectif programmé.

Concernant l'axe 4 « trame verte et bleue », je dis : « bienvenue en Absurdistan... ». A l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres instances territoriales, ces études, créations de comité de pilotage, associations, antennes, etc, sont des usines à gaz permettant de « sucrer les copains ».

Les écolos « bobos urbains » se décrètent experts de la ruralité pour recréer la campagne à la ville. On ne peut pas urbaniser d'un côté et nous vendre de la biodiversité et des corridors écologiques, de l'autre. L'urgence n'est-elle pas de conserver nos espaces verts en périphérie au lieu d'imposer, comme le fait aujourd'hui la Métropole, toujours plus de logements pour toujours plus de logements sociaux ? La Métropole ne peut pas demander aux communes toujours plus de programmes immobiliers et vanter de pseudo-corridors écologiques.

Concernant l'axe 5 « L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage », il devrait permettre l'adoption d'un projet alimentaire de territoire lyonnais. Inutile de s'étendre sur le sujet lorsque l'on sait qu'une des premières mesures de la majorité a été d'imposer un menu végétarien tous les jours de la semaine aux élèves de Lyon. Cette dérive idéologique n'augure rien de bon.

Concernant l'axe 6 : « Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité », derrière ce programme proposant de la justice sociale, les habitants de la Métropole de Lyon ont bien du souci à se faire notamment les Fidésiens avec l'accélération de la bétonisation pour proposer toujours plus de logements et pas de possibilité pour la commune de prioriser l'attribution de ces logements sociaux. C'est la Métropole qui affecte les logements prioritairement aux « sans domicile fixe » donc le plus souvent à des migrants. Objectif également affirmé, la lutte contre la vacance c'est-à-dire, la réquisition de tous les bâtiments inoccupés pour permettre de loger des SDF. Or plus on réquisitionne de logements plus on génère un appel d'air à l'émigration qu'elle soit légale ou illégale. Et ce n'est pas sûr que cela se fasse dans l'égalité des territoires sans compter que cela a un coût.

Concernant l'axe 7 « Développement économique responsable, emploi et insertion », il n'est envisagé que sous l'angle de l'insertion. La relance et le développement économique ne se feront pas uniquement avec les écoles de la deuxième chance et tous les jeunes en décrochage scolaire. Certes, cette population ne doit pas être oubliée mais elle ne doit pas monopoliser 100 % de l'attention de la Métropole. Un développement économique responsable impose de s'adresser à tous. Et pourquoi pas aux plus motivés en accordant des bourses aux plus méritants, par exemple ?

En conclusion, ce Pacte pue l'idéologie gauchiste qui tente à brader notre territoire par un nivellement vers le bas avec des mesures suffisamment fortes pour finir de faire les poches des contribuables et leur ôter le peu de liberté individuelle qui leur restait. Je voterai donc contre ce pacte.

M. GILLET : Je suis absolument contre tout ce que vient de dire monsieur de PARDIEU. J'ai été conseiller métropolitain pendant 12 ans. J'ai vu ce que la Ville pouvait recevoir de la Métropole et lui apporter même lorsque nous étions dans une opposition systématique mais dans un esprit d'ouverture. J'ai fait partie de plusieurs commissions sous le deuxième mandat métropolitain et le premier mandat de madame le Maire ; il y avait une opposition farouche de la part de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon au sein de la Métropole. Lorsque j'étais en commissions sports, culture, urbanisme ou économie, à chaque fois, nous parlions des communes recevant des subventions pour leurs projets et la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon était systématiquement oubliée. Je trouve tout cela très dommage. Nous faisons partie de la Métropole de Lyon et je pense qu'il faut en tirer tous les avantages et apporter toutes nos compétences. Ce qui est important c'est le projet territorial de la Conférence territoriale des maires Val d'Yzeron car il faut construire un vrai projet au niveau du bassin de vie et nous devons nous exprimer à ce sujet. En ce qui concerne ce Pacte de cohérence métropolitain, notre groupe dont monsieur SCHMIDT s'exprimera après moi, votera favorablement car il n'y a rien de choquant dans ce qui est proposé. Il s'agit d'un partenariat et nous pouvons donc en faire ce que nous voulons et je pense qu'il ne faut pas s'opposer de manière systématique.

M. SCHMIDT : Nous avons arrêté une position qui est venue assez facilement. Je crois qu'il ne faut pas confondre le fond et la forme. Ce Pacte de cohérence métropolitain est un outil méthodologique qui gouverne les relations que peut entretenir la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon avec la Métropole. Il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas considérer notre commune comme un village gaulois (c'est une expression que l'on entend) au sein d'une métropole impériale. Il ne faut pas perdre de vue que la Métropole, en termes de capacité d'intervention sur le territoire, correspond à deux fois et demi les capacités financières de notre Ville. Et je ne parle même pas des services collectifs : transports, déchets, eau, assainissement, etc. Nous avons suffisamment de désaccord de fond avec les orientations de la majorité métropolitaine sur ce mandat pour ne pas en ajouter sur un point de forme qui, au demeurant, est assez semblable à celui qui présidait sous le précédent mandat aux relations entre les communes et la Métropole. Il ne reflète donc pas le projet politique sur lequel on peut évidemment être en désaccord avec la majorité métropolitaine. Sur ce point-là, il n'y a donc aucune raison de s'inscrire dans une opposition. Monsieur GILLET l'a dit, nous émettrons un avis favorable sur ce Pacte de cohérence métropolitain.

MME LATHUILLIÈRE : Les quatre élus de notre groupe vont intervenir l'un après l'autre parce que nous allons placer des focales très précises sur ce qui nous semble différencier ce nouveau Pacte de cohérence métropolitain du précédent avec ses 7 axes stratégiques prioritaires. Ce ne sont pas, comme vous le disiez en préambule de votre intervention, des axes de coopération. Il s'agit, comme vous l'avez précisé ensuite, d'axes stratégiques prioritaires définis par le Conseil de la Métropole. Ils constituent le cœur de ce nouveau pacte puisque les pôles de coopération existaient antérieurement et ils vont continuer d'exister. Comme l'ont dit monsieur GILLET et monsieur SCHMIDT, ce Pacte de cohérence métropolitain appelle de notre part une indispensable coopération de notre commune avec la Métropole et bien sûr, en intercommunalités, avec la CTM pour une mise en œuvre des choix que nous partagerons au niveau métropolitain. Sainte-Foy-lès-Lyon n'est pas un village gaulois qui va continuer de se fortifier. Ce sera un partage équitable et bénéfique avec tous les habitants du Grand Lyon. Nous avons choisi de mettre la focale sur trois de ces axes stratégiques qui nous importent particulièrement.

Le 1^{er} axe concerne la revitalisation-dynamisation des centres-bourgs. Nos centres-bourgs sont un peu dispersés puisque vous savez que Sainte-Foy-lès-Lyon est un peu une mosaïque donc nous avons des centres-bourgs à Beaunant/la Gravière, à la Plaine, à Saint-Luc/Chavril et au Centre. Ce premier axe nous importe particulièrement et nous allons flécher des pistes de réflexion qui, nous l'espérons, pourront être travaillées en CTM.

Le 5^e axe autour de l'alimentation nous importe aussi beaucoup avec la production et la lutte contre le gaspillage ainsi que le 7^e axe concernant le développement économique responsable, l'emploi et l'insertion.

Je laisse la parole à madame MIHOUBI pour l'axe revitalisation-dynamisation des centres-bourgs.

MME MIHOUBI : La revitalisation du centre-bourg est, pour nous, un axe qui semble pertinent au regard de la topographie de notre territoire, des enjeux et objectifs du Pacte de cohérence Métropolitain qui répondent au maintien de notre dynamisme et aux perspectives d'ouverture de notre Ville vers l'avenir.

La réhabilitation de l'habitat en centre-ville, le maintien des commerces ainsi que la mise en valeur de la préservation de l'espace public et du patrimoine vert et architectural sont une des clés de voûte de l'attractivité des villes. L'enjeu est d'amorcer une véritable transition dans un sens pour améliorer la qualité de vie des habitants et ainsi soutenir les commerces de proximité. La particularité de notre Ville est qu'elle est multiple avec plusieurs quartiers ayant chacun son identité. La revitalisation des centres répond, pour nous, au respect et à la modernisation de chacun d'entre eux. À l'heure de la crise sanitaire Covid, nous avons constaté une réelle modification de nos modes de consommation avec le développement du Click and Collect et un véritable engouement pour la consommation de produits bio et locaux auprès de nos commerces de proximité. Nous souhaitons préserver cette proximité des commerces d'un quartier avec ses habitants, permettre ainsi un maillage de nos territoires et par conséquent éviter la désertion des magasins de quartier ; et pour cela, l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants est primordiale. Nous privilégions la préservation et la création d'espaces végétalisés dans différents

bourgs, que ce soit dans le Centre avec le Clos Cardinal, à Beaunant ou à la Plaine et ceci, pour répondre aux épisodes de canicule récurrents. Nous pensons qu'il faut aussi permettre la réalisation d'aménagements pour apaiser certains quartiers. Pourquoi ne pas proposer des villes à 30 km/heure sur une partie de la circonscription comme indiqué dans l'axe 3 et ainsi permettre un effet domino sur d'autres villes présentes sur le CTM du Val d'Yzeron.

Permettre la mutualisation des moyens dédiés aux commerces tout en bénéficiant de l'expertise par la Métropole est pertinent dans la gestion des déchets mais aussi permettre de mettre en exergue le savoir-faire d'autres communes. Et pourquoi ne pas partager le nôtre ?

L'apport en ingénierie aux communes par le développement des lieux de dispositifs d'affichage libre ne pourra être que bénéfique à nos acteurs sociaux. Si cet axe répond à plusieurs critères, il entre en parfaite cohésion avec le Plan action cœur de ville et avec l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le maintien et le développement économique permet d'interagir avec des acteurs privés et publics. Les dimensions économiques, sociales, urbaines et territoriales de cet axe stratégique sont en adéquation avec les attentes de nos concitoyens et plus globalement cohérentes avec les besoins des différentes communes représentées dans la circonscription ; tout ceci pour permettre d'aller vers plus d'intercommunalités. Merci.

MME LATHUILLIÈRE : Je reprends avec le 5^e axe « L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ». À l'heure de la relocalisation des emplois et de la nécessaire revitalisation économique de tous les territoires il est un secteur où notre commune, comme d'autres de la circonscription, peut prendre une part active. C'est celle de la reconquête de terres agricoles et de la réinstallation de maraîchers à Sainte-Foy-lès-Lyon. En effet nous avons sanctuarisé notre ceinture verte mais il y a là des hectares potentiels de terres agricoles nourricières à redévelopper dans une démarche agroécologique. En plus des emplois, nous relocaliserions des productions par création de filières courtes, locales et respectueuses de la santé et de l'environnement. De ce fait, nous pourrions même envisager de parvenir plus facilement à remplir les objectifs de la loi Égalim de 2018 qui a fixé des objectifs précis pour la restauration collective publique. Vous les connaissez bien : 50 % de produits locaux dont 20 % de l'agriculture biologique au 1^{er} janvier 2022. C'est un objectif que nous avons tous voulu dépasser dans le cadre de nos programmes de campagne. Oui, il nous faudra atteindre 50 % puis 100 % bio et local d'ici 2030. Quelle meilleure façon d'y parvenir que celle qui consiste à retrouver sa souveraineté alimentaire qui sera réfléchi dans le cadre d'un pacte alimentaire territorial métropolitain. Au moins cette souveraineté nous est-elle nécessaire pour nourrir ceux dont le souci est la première compétence de nos communes, c'est-à-dire les enfants de nos écoles maternelles et élémentaires. L'offre d'ingénierie portée par la Métropole à destination des communes autour de l'alimentation et de la restauration collective nous permettra, concomitamment, de partager de bonnes pratiques en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et de proposer des formations aux agents de la restauration collective publique pour leur montée en compétences en matière de transition alimentaire. Vous voyez que dans toutes ces perspectives, nous sommes toujours en réflexion avec nos partenaires que sont les autres communes de la circonscription et que sont les services de la Métropole notamment sur des propositions de formations adaptées aux évolutions générées par l'ambition nécessaire, aujourd'hui, d'assumer la transition écologique et solidaire.

Jusqu'au début des années 2000, Sainte-Foy-lès-Lyon disposait encore d'une cuisine centrale pour alimenter ses restaurants scolaires. Pour des raisons de facilitation logistique : approvisionnement, personnel communal nécessaire et raisons économiques, la Ville y a renoncé. Elle a opté pour des livraisons par liaison froide avec des prestataires spécialisés. À l'heure de la limitation des polluants liés aux transports, aux matériaux et aux modes de production, ce temps est révolu. Pour nos enfants, il faut rapprocher la cuisine de nos territoires en recréant une cuisine centrale sur notre commune ou en la mutualisant avec une commune voisine. Bien sûr, cette cuisine pourrait aussi nourrir les résidents de Beausoleil voire les agents de la mairie ou autre. Vous l'avez bien compris, cette question de souveraineté alimentaire de notre territoire communal et intercommunal est pour nous essentielle et participera activement à sa résilience.

Au moment où il nous faut faire face aux enjeux vitaux que sont ceux du changement climatique, ces projets nous permettent un avenir plus serein et créateur de liens renouvelés avec notre écosystème fidésien. Nous nous en réjouissons et souhaitons vous voir porter des projets aussi ambitieux.

Je laisse la parole à monsieur REPLUMAZ.

M. REPLUMAZ : J'interviens au sujet de l'axe 7 « Développement économique responsable, emploi et insertion ». Quand bien même nous soutenons la plateforme numérique qui va voir le jour pour nos commerces locaux, je voudrais insister sur le fait que la crise économique est devant nous et que nous allons la subir de plein fouet, à la suite de la crise sanitaire qui est encore en cours. En effet, il faut aller bien plus loin et nous mobiliser collectivement pour sauver nos emplois sur notre bassin de vie. Cet axe nous semble donc essentiel. Il faut le faire avec des actions très concrètes et pragmatiques et partager avec les autres maires des communes de la CTM Val d'Yzeron que sont Charbonnières, Francheville, Tassin, Craponne, Marcy l'Étoile et Saint-Genis-les-Ollières. Nos propositions seront très concrètes. À quand le développement de l'espace de co-working sur Sainte-Foy-lès-Lyon ? Ces espaces existent déjà sur Tassin et Francheville. Ce serait vraiment un accélérateur de business pour les micro-entrepreneurs fidésiens afin de prospecter de nouveaux clients ou des prestataires, de rendre visible les entreprises, de travailler dans un environnement professionnel plus ouvert et plus productif, de créer un meilleur équilibre de vie entre domicile et travail, de rapprocher son lieu de travail de son domicile. De nombreux micro-entrepreneurs fidésiens attendent avec impatience un tel lieu permettant des échanges entre porteurs de projets entrepreneurs et des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, des salariés en télétravail n'ayant pas un espace adapté pour travailler sereinement, des étudiants ou stagiaires dépourvus de cadre de travail calme et stimulant, d'entreprises souhaitant tout simplement recevoir un client ou organiser une formation. Des espaces municipaux disponibles existent et pourraient répondre à ces objectifs. Par exemple, l'ancienne caserne des pompiers et de plus, le REFI pourrait être associé pour accompagner la création d'un tel espace. À quand des moyens pour aider les commerces de proximité à se développer ? Je pense, par exemple, au boucher qui est parti de la Grande-Rue du centre-bourg, il y a 10 ans. Qu'attendons-nous pour favoriser l'implantation d'un commerce de proximité en lieu et place d'une vitrine désespérément vide et fermée ? À quand la création d'emplois locaux comme des jardiniers ou maraîchers municipaux permettant de relocaliser les terres agricoles sur une partie de la ceinture verte comme en a parlé à l'instant madame LATHUILIÈRE ? À quand une épicerie sociale et solidaire à Sainte-Foy-lès-Lyon ? L'ancien bar appartenant à la Fédération du Bâtiment, qui est continuellement tagué, pourrait être une excellente vitrine pour une telle activité sur la rue Commandant Charcot. La commune doit être à l'initiative pour impulser et favoriser une telle dynamique. À quand l'accueil d'initiatives associatives comme Les Petites Cantines, espace de création de lien social ? En plus de celles de Vaise et de Perrache, sur l'ouest lyonnais elles pourraient être situées dans le quartier de la Gravière ou aux Provinces, par exemple. À quand le développement de boutiques de réparation électronique, de petit électroménager et de ressourcerie permettant de récupérer, valoriser et remettre en circuit des produits qui, encore aujourd'hui, ne peuvent avoir accès à une seconde vie ? Bref, vous l'aurez compris, des propositions concrètes peuvent être faites aux communes de la CTM Val d'Yzeron. Et nous souhaitons que vous portiez ces six propositions auprès d'eux pour l'élaboration du projet de territoire de la CTM Val d'Yzeron. Merci. Je laisse la parole à monsieur COUPIAC.

M. COUPIAC : Je voulais aborder un point plus général traitant des relations entre les différents acteurs de ce pacte métropolitain. En comparaison, le premier pacte qui avait été voté en 2015 proposait une série de 29 thématiques et de possibles collaborations et celui-ci est restreint à 7 axes stratégiques prioritaires, la CTM pouvant par ailleurs définir d'autres sujets dont elle souhaite se saisir. Nous allons donc avoir ce projet territorial qui va être réalisé en CTM d'ici la fin de l'année dans lequel des projets du mandat précédent pourront aussi être inclus. C'est ce qui est résumé dans le pacte : les Conférences territoriales des maires deviennent des espaces d'initiatives pour le développement intercommunal. Il y a plusieurs points intéressants qui nous paraissent dignes d'être notés et cités ici tels que plusieurs éléments permettant de faciliter la collaboration entre les communes et la Métropole : l'assistance dans les réunions du Conseil territorial, d'un agent de la Métropole qui prépare les séances, veille au bon déroulement et assure le suivi. C'était déjà le cas dans le précédent mandat. Ce qui est nouveau concerne un traitement plus local des relations entre la CTM et la Métropole avec la participation annuelle des conseillers métropolitains sur la CTM de leur circonscription. Il y a également un meilleur contrôle des avancées avec, en premier lieu, la mise en place d'un groupe de suivi du pacte composé des maires de la Conférence métropolitaine, une clause de revoyure qui est prévue en décembre 2023 et enfin, un bilan annuel en Conférence métropolitaine.

Les moyens financiers, FIC et PROX, nous paraissent intéressants car ils sont appuyés sur une répartition claire des fonds en prenant en compte le nombre d'habitants et les kilomètres de voirie sur les communes avec, en plus, une enveloppe pour financer les suites des permis de construire liés au réaménagement de l'espace public.

Un rôle important est donné aux conseillers municipaux pour qui, je cite la page 14 : « L'information fluide et régulière sur les projets et actions de la Métropole est primordiale ». Plusieurs échéances viennent préciser cette ambition. La première est celle à laquelle nous sommes amenés à participer aujourd'hui. La deuxième échéance se fera en fin d'année avec les délibérations ou les débats concernant le projet de territoire notamment les débats dans le cadre de la mise en œuvre des actions du pacte et les délibérations portant sur les conventions entre Métropole et communes. À ce sujet nous souhaiterions savoir si vous seriez favorable, madame le Maire, au principe d'associer les conseillers municipaux aux discussions sur la mise en œuvre de ce pacte. Nous souhaiterions notamment bénéficier d'un retour à la suite des CTM et des Conférences métropolitaines, concernant le mouvement descendant de l'information. Concernant la partie ascendante de l'information, il serait intéressant de prévoir des réunions préparatoires en commission générale, en amont des CTM pour permettre de faire remonter les contributions des conseillers municipaux. Merci

MME BOIRON : Monsieur GILLET, je ne sais pas si j'ai bien compris votre intervention. Il me semble vous avoir entendu dire que le fait de ne pas être favorable à ce Pacte de cohérence métropolitain écartait Sainte-Foy-lès-Lyon de certains projets portés par la Métropole sur notre territoire. Si c'est bien cela, je trouve que c'est aberrant de la part de la Métropole et je suis choquée.

MME BAZAILLE : Ce n'est pas du tout l'expérience que nous avons sous l'ancien mandat. Lorsque monsieur GILLET siégeait à la Métropole, nous nous sommes opposés clairement sur des sujets qui nous étaient présentés par cet organisme et, dans la majorité des cas, cela n'a jamais empêché de poursuivre des travaux. Je rejoins donc tout à fait ce que vient de dire madame BOIRON.

MME LE MAIRE: Y a-t-il encore des questions ? Les interventions que nous venons d'avoir étaient plus une critique de l'action municipale qu'une vision du pacte. Monsieur de PARDIEU vous portez la critique sur les axes stratégiques mais pas tellement sur le pacte ; c'est plutôt une vision politique métropolitaine d'Europe Écologie des Verts et de monsieur BERNARD. C'est tout à fait votre droit d'être contre la politique qui est menée. Les autres groupes sont plutôt favorables et déclinent tous les axes en détaillant les points positifs. Mais j'entends peu d'intervention sur le Pacte de cohérence métropolitain, c'est-à-dire ce qu'il est vraiment. À part monsieur COUPIAC qui a mené légèrement son intervention sur ce pacte ; c'était plus une critique de l'action municipale ce qui est un peu dommage car il aurait été bien de parler de l'outil et se demander s'il est pertinent.

MME BAZAILLE: Je voulais revenir sur quelques points notamment sur la déclinaison de monsieur REPLUMAZ du pacte en rapport avec le développement économique. Il a exprimé un certain nombre de points tels que les espaces de co-working et de ce qu'il souhaitait à ce sujet sur notre commune. C'est quelque chose qui est en discussion depuis des années. Nous l'avons dit maintes et maintes fois, nous avons toujours travaillé en lien direct avec les acteurs économiques. Aujourd'hui cette notion d'espace de co-working est toujours en réflexion. Le co-working ce n'est pas qu'un espace, un lieu, cela correspond à une motivation de personnes qui en ont vraiment besoin et à une organisation qui doit suivre. Vous parlez du local de l'ancienne boucherie de la Grande Rue mais nous n'avons pas de droit sur celui-ci. Jusqu'à présent, et on peut s'en rendre compte dans le Centre, nous avons favorisé l'installation lorsque les propriétaires étaient prêts à accueillir de nouveaux commerces et dans l'objectif de développer cette Grande Rue. Nous travaillons, d'abord et avant tout, avec les acteurs économiques, les gens qui nous entourent et avec les Fidésiens. Tous nos projets ont été portés ainsi. Nous ne plaquons pas des idées, monsieur REPLUMAZ. Ce n'est pas ce que nous souhaitons notamment au regard de ce qui nous est proposé par la Métropole.

MME LE MAIRE : Pour terminer sur ce sujet qui a pris une grande place dans vos interventions, je voudrais dire que nos commerces fonctionnent bien. Ne laissez pas croire, en séance du conseil municipal, qu'il y a une désertification commerciale à Sainte-Foy-lès-Lyon. Ne laissez pas croire que les commerces sont à l'agonie. Nos quartiers et nos polarités commerciales fonctionnent bien. Le commerce de proximité est une particularité de notre commune. Vous pouvez considérer qu'il y en a marre du village gaulois, il n'empêche que les Fidésiens vivent la proximité et ils font vivre leurs commerçants et tout se déroule très bien.

Je souhaiterais que l'on revienne sur l'ensemble du Pacte de cohérence métropolitain. Si vous voulez, en commission, nous pourrions avoir des débats sur les 7 axes stratégiques. Pour ceux qui étaient présents à la commission sur ce pacte, j'ai dit que ces 7 axes stratégiques devaient nous permettre de nous positionner.

Je vais revenir sur les interventions avant de vous donner la position de la majorité municipale sur le pacte. Mais monsieur FUGIER avait demandé la parole avant, je le laisse donc intervenir.

M. FUGIER : Dans le Pacte de cohérence métropolitain, tel qu'indiqué en page 3, je ne vois pas en quoi les CTM, au niveau de la circonscription, se verraient attribuer une autonomie renforcée. Je ne vois pas non plus, en quoi le regroupement par circonscription apporterait quelque chose de plus. Quand je lis ce document, j'ai une impression générale de perte d'autonomie des communes, j'ai une impression de fausse ou très partielle possibilité de synergie au sein des CTM dans la gestion des projets. Il me semble que cela va donner lieu à une bataille permanente. J'ai l'impression qu'il va y avoir de futures et difficiles décisions concertées sur des projets qui pourraient être communs et une impossibilité totale sur des projets qui ne le seraient pas. Je ne connais pas le pacte précédent car je n'ai pas eu le temps de le lire, je peux donc difficilement comparer mais en lisant celui-ci, je ne comprends pas. Madame le Maire vient de le dire, on ne peut qu'être d'accord sur ces 7 axes ; ils sont tellement décrits de manière générale qu'on ne peut pas être contre. Pour les 6 domaines de coopération, c'est la même chose c'est général, donc on ne peut pas être contre.

MME LE MAIRE : Monsieur GILLET votre intervention m'a étonnée. Nous n'appartenions pas au même groupe politique au sein de la Métropole de Lyon, toujours est-il que vous votiez à 99,1 % comme moi sur l'ensemble du mandat. Si on accepte ce que vous dites cela s'appelle du clientélisme. Cela signifie que lorsqu'on est d'accord, on fournit et lorsqu'on ne l'est pas, on ne fournit pas. Et bien ce n'est pas ce que nous avons vécu. Nous n'avons pas vécu de clientélisme sous le mandat précédent. Je suis d'autant plus étonnée que monsieur KIMELFELD a tout de même été président de la Métropole de Lyon pendant trois ans et que vous l'avez rejoint sur ses listes métropolitaines. Est-ce que cela signifie que monsieur KIMELFELD ne donnait qu'à ses amis sur les trois dernières années ? Le travail que nous avons mené au quotidien avec la Métropole de Lyon, sous le mandat précédent, est en contradiction avec ce que vous dites.

Monsieur SCHMIDT, vous dites qu'avec la Métropole il y a deux fois plus d'interventions. Notre commune a une enveloppe de 306 000 € (FIC + PROX) de la part de la Métropole pour 2020 ainsi que sous l'ancien mandat. Ensuite il y a la PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) donc le pacte ne règle pas tout.

Monsieur COUPIAC et monsieur FUGIER vous êtes les seuls à parler de gouvernance et j'en suis très contente. Évidemment on nous a proposé un secrétaire le jour d'une CTM, heureusement. Un coordinateur territorial, monsieur NOUVEAU, était présent le soir de la commission, c'est bien. Ce qui est dommage, monsieur COUPIAC, c'est que vous ne parlez pas du reste comme, par exemple, le cabinet de monsieur BERNARD qui siège en CTM pour écouter les débats. À chaque fois, il y a un vice-président qui ne connaît rien aux problèmes des CTM. Il faut savoir que ces derniers ne regroupent pas les conseillers métropolitains, ce sont les maires qui y siègent. Ce sont des Conférences territoriales des maires, nous ne sommes pas sur une émanation directe de Conseil métropolitain. Cela m'interpelle d'autant plus que nous avons gagné la circonscription et de ce fait, nous nous posons beaucoup de questions (ce que je vous dis ce soir, monsieur BERNARD le sait puisque nous lui en avons parlé). Lorsque l'on fait savoir cela à la Métropole de Lyon on nous répond : « Nous devons être à même de répondre à vos questions... ». Pourtant je vous assure que depuis le début du mandat dans les Conférences territoriales des maires, que ce soit la personne du cabinet de monsieur BERNARD ou le vice-président, à chaque fois c'est l'étonnement vis-à-vis de nos questions. Ils ne sont au courant de rien, ils viennent juste écouter les débats. Monsieur COUPIAC, il aurait été intéressant de ne pas retenir seulement le fait qu'il y a une personne présente pour établir des comptes rendus et envoyer des mails. Vous auriez dû parler vraiment du fond et à quoi sert une conférence territoriale des maires. C'est tout de même un signal assez particulier de gouvernance de voir siéger un vice-président qui n'a rien à voir avec la CTM et le cabinet de monsieur BERNARD.

Sous l'ancien mandat, je rappelle que la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon avait voté le pacte favorablement avec quelques réserves. Il ne faut pas laisser croire que nous ne sommes pas capables de comprendre ce qu'il se passe.

Je rappelle à tout le monde que ce Pacte de cohérence métropolitain est vraiment le document qui organise la relation entre la Métropole et les communes et pour certains points, via les Conférences territoriales des maires. Voilà ce qui est très important. Nous sommes donc bien sur la gouvernance, monsieur COUPIAC et c'est le seul point où je vous donne raison. C'est vraiment le document qui organise la gouvernance en Métropole de Lyon. Je rappelle que le territoire de la Métropole comprend 59 communes et 1,4 million habitants. Nous faisons partie de la CTM Val d'Yzeron et pour mémoire, sous le mandat précédent, nous étions sur Lônes et Coteaux du Rhône. Nous avons basculé sur la CTM Val d'Yzeron afin d'être en conformité avec la circonscription électorale ouest. Il me semblait tout à fait logique de mettre en cohérence la circonscription électorale et la CTM. Nous savons tous que la raison pour laquelle notre commune est passée sur la circonscription électorale ouest est purement électoraliste et l'histoire nous a donné raison sur ces élections métropolitaines. Cela nous semblait tout à fait cohérent, c'est une véritable volonté municipale et vous avez suivi cette décision qui était d'ailleurs en suspens sous le mandat précédent. Sur le principe, je vais rejoindre ce que tout le monde dit : il est primordial d'avoir une réelle coopération entre la Métropole de Lyon et les communes de son territoire (c'est d'ailleurs ce qu'a souhaité le législateur en appliquant la loi MAPTAM). Notre coopération doit être, bien entendu, en direction des élus municipaux vers la Métropole mais n'oublions pas le bien-être primordial des habitants qui se sont exprimés lors des élections municipales et métropolitaines.

C'est pour cela que ce pacte, depuis plusieurs semaines, a fait plus qu'attirer mon attention, celle des maires de la CTM Val d'Yzeron et en général de tous les maires.

Ce document se nomme « Pacte de cohérence » et il doit effectivement y avoir une cohérence entre l'échelon communal et l'échelon Métropole de Lyon. La cohérence suppose, bien sûr, le respect de l'échelon communal. Respecter l'échelon communal c'est tout d'abord prendre en considération les réalités, les spécificités et les contraintes locales. Je rappelle que tout pacte repose sur la confiance, c'est primordial. Les mots ont leur importance, ils ont été choisis à bon escient. La collectivité territoriale est neuve, elle n'a pas d'ancienneté ni d'exemple sur le territoire national de ce fait le législateur a voulu mettre en cohérence l'échelon communal et l'échelon territorial. Il a souhaité que cela prenne le sens d'un pacte. Les mots ont leur importance et lors de vos interventions, je vous accorde le bénéfice du doute afin que vous soyez bien dans cette optique malgré les critiques.

Tant sur la forme que sur le fond, je suis désolée de vous dire que ce Pacte de cohérence métropolitain est un ensemble de propositions qui est contraire à une réelle coopération nécessaire pour nos habitants et de ce fait, cela remet en cause la confiance et la cohérence.

En ce qui concerne la forme et la méthode, je peux vous dire que nous n'avons pas travaillé ce pacte de manière très étroite. Il y a eu une Conférence métropolitaine des maires, une CTM, trois groupes de travail global. L'élaboration du pacte a été réalisée à marche très forcée pour les communes, le calendrier était restreint puisque nous devons délibérer au 15 mars 2021 en Métropole. Le résultat est que le travail n'a pas été suffisamment approfondi y compris au niveau technique et opérationnel. Il ne faut pas oublier que pour mettre en œuvre ce pacte, il faut compter sur les services municipaux et métropolitains.

Je souligne que je ne parle que de la forme de ce pacte car nous aurons une discussion sur le fond et sur les projets plus tard. Les décisions sont prises de manière unilatérale alors qu'elles impactent notre commune et le territoire de l'ouest. Cela signifie qu'au quotidien sur le terrain, l'écoute, la concertation avec les habitants et les acteurs associatifs locaux, rien de tout cela n'est pris en compte. C'est regrettable parce que nous constatons que l'exécutif métropolitain ne connaît absolument pas les réalités locales et prend ses décisions de manière totalement hors sol. Il gagnerait peut-être à écouter ce qui se passe dans chaque partie du territoire. Ne nous intéressons pas qu'à notre commune mais parlons de la position entièrement unilatérale au sujet du pont de Vernaison : il y a déjà l'abandon de la création et aussi l'abandon de la remise en état. Que fait-on ? On met à sens unique pour qu'il y ait moins de voitures mais on laisse passer les camions... Je vous parle de créations de pistes cyclables décidées de manière unilatérale même à des endroits où c'était impossible et sur lesquelles on revient aujourd'hui alors qu'il aurait été beaucoup plus simple de poser les bonnes questions ; nous aurions gagné du temps.

Il y a un manque de prise en compte de l'avis des maires qui est incroyable (je laisse l'argument politique qui expliquerait qu'on ne s'intéresse pas aux maires). Sur notre commune, je pense à la décision récente de la mise en sens unique de la rue François Forest alors que depuis le mois de septembre nous supplions la Métropole de regarder les choses différemment, de nous produire des études. Je pense à l'annonce de monsieur BERNARD, président de la Métropole et du SYTRAL, d'un plan de mandat adressé à la presse au sujet des transports, sans aucune information ni concertation avec les maires. C'est à ce moment-là que nous apprenons le projet d'un transport par câble et l'abandon du projet du métro E si important pour l'ouest métropolitain. Tout cela est totalement inconcevable et intenable. Toujours sur la forme on nous parle de concertation future alors que toutes les lignes de bus annoncent déjà le transport par câble. On voit bien ici que l'avis des maires ne compte absolument pas. Vous voyez que cette attitude et cette approche sont en rupture avec des intentions de cohérence et de confiance.

Sur les propositions de coopération et la mise en œuvre du pacte, je ne reviens pas sur les 7 axes stratégiques car, bien entendu, nous pouvons nous retrouver collectivement dans ces axes avec la trame verte, la trame bleue, les modes doux, etc. Je pense que les décisions prises par notre commune depuis plusieurs années vont dans ce sens et nous n'avons pas attendu que cela soit inscrit sur un pacte. Au niveau de la CTM avec les 6 autres maires, je peux vous assurer que nous discutons de tout cela. Je ne reviens pas sur la revitalisation des centres-bourgs puisque j'en ai parlé tout à l'heure. Nous avons demandé avec insistance à monsieur BERNARD que, dans une cohérence territoriale et à l'échelon Conférence territoriale des Maires, un huitième axe

stratégique soit inscrit concernant la sécurité. Évidemment on nous a répondu négativement parce que ce n'est pas la compétence de la Métropole. Si nous attendions que ce soit seulement de sa compétence pour intervenir, le service public de Sainte-Foy-lès-Lyon serait pauvre... Il y a une véritable volonté de notre part et nous l'avons demandé de manière forte quelle que soit la tendance politique, je tiens à le souligner. Ne pas inscrire la sécurité des personnes et des biens parmi les axes stratégiques c'est méconnaître complètement les réalités locales de cette métropole, c'est être dans une idéologie et l'appliquer de manière uniforme sur un territoire. Cela ne peut absolument pas conduire à la cohérence des territoires et à la confiance.

Je voudrais revenir sur les budgets alloués : 200 millions d'euros pour 10 CTM et 59 communes sur 6 ans (2021-2026). Cela montre à quel niveau l'exécutif métropolitain place les besoins des communes. Il y a 118 millions d'euros consacrés aux aménagements de voirie : je précise qu'il s'agit d'une compétence obligatoire de la Métropole puisque le fait que Sainte-Foy-lès-Lyon soit entrée avant dans une communauté de communes devait tout de même permettre de déléguer des compétences notamment de voirie. La voirie est la compétence première de la Métropole et on nous fait croire que c'est fabuleux...

Je vais vous donner des chiffres pour la CTM et vous pourrez voir si cela génère une coopération, une entente et de la confiance. Pour Val d'Yzeron en 2020, un montant de 1 463 000 € (FIC et PROX). À partir de 2021 nous serons à 1 230 000 € ce qui correspond à - 200 000 € et avec une commune en plus dans la CTM. Le nouveau calcul avec les mètres carrés de voirie et de population, c'est très bien mais nous constatons bien cette diminution.

Pour notre commune, nous avons 306 000 € (FIC et PROX) en 2020 et cette année, nous passons à 280 000 € (FIC et PROX). Notre enveloppe territoriale est de 1 230 000 € à partir de 2021 et pour l'enveloppe de 82 000 000 €, vous avez raison, c'est génial les axes stratégiques... c'est très bien le projet de territoire... Avec les maires de la CTM nous avons déjà commencé à le travailler. D'ailleurs tous nos courriers à monsieur BERNARD vont dans le sens d'un travail commun puisque nous avons les mêmes axes et les mêmes objectifs sur nos communes. Ne vous inquiétez pas, nous savons travailler ensemble. Il faut savoir que pour le montant de 82 000 000 €, nous n'obtiendrons que 5 000 000 € sur la totalité des six années et pour les sept communes.

Monsieur REPLUMAZ vous parlez de co-working... quel projet de territoire ! On va demander de l'argent pour monter un projet de co-working pour notre commune. Ce n'est pas du tout l'esprit de ce pacte. L'esprit est de savoir quel est le sens de ce projet de territoire et ensuite comment il prend corps de manière opérationnelle. Nous allons diviser 5 000 000 € par 7 communes ? Je ne pense pas qu'agir ainsi corresponde à l'esprit d'un Pacte de cohérence et de toute manière c'est une clé de répartition que nous n'avons pas. Cela s'appelle diviser pour mieux régner, c'est ainsi que je le prends.

Ce qui est très important également et que vous n'avez pas relevé c'est la façon dont on travaille les budgets FIC et PROX et l'enveloppe allouée qui tient compte de stocks et de critères. Tout le monde a été d'accord pour ce calcul mais il serait bien aussi de prendre en compte les flux. Je prends l'exemple de Marcy l'Étoile qui est une petite ville avec une enveloppe de 41 000 € (FIC) mais c'est une commune qui accueille beaucoup d'emplois parce qu'il y a des entreprises. Nous avons fait savoir à la Métropole qu'il fallait absolument tenir compte également des réalités locales et des flux dans la répartition financière de l'enveloppe, et je suis bien placée pour le savoir car j'ai été missionnée par la CTM pour travailler sur le volet financier. Lorsqu'on accueille un flux très important de salariés sur un territoire, cela génère des déplacements, de la voirie. Nous n'avons absolument pas été écoutés à ce sujet. Les enveloppes territoriales ne sont absolument pas étudiées en tenant compte des réalités locales et voilà ce que l'on appelle un pacte de cohérence... Un pacte de cohérence n'est pas fait pour critiquer, amender ou glorifier les 7 axes stratégiques, il est fait pour que l'on puisse discuter, débattre ensemble. Il aurait dû être la relation entre des communes, des CTM et la Métropole et ce n'est pas possible dans ces circonstances ; il faut bien s'en rendre compte.

Le FIC reste une initiative communale et sur notre commune nous passons en 2021 à 142 000 € et 140 000 € de PROX. À partir de 2022, nous n'aurons plus que le FIC pour un montant de 140 000 €, par initiative municipale. Cela signifie que, concrètement, seul le FIC sera l'enveloppe financière qui nous permettra de réaliser les aménagements pour lesquels nous pensons qu'il y a

nécessité sur notre territoire. L'enveloppe PROX devient maintenant territoriale ce qui signifie que ce sera sur proposition et projet de la Métropole que la proximité s'appliquera, au niveau de la CTM et non plus au niveau de la commune. À ce sujet, il ne faut pas se leurrer, la commune n'existe plus. Les communes, à leur initiative et compte tenu de ce qu'elles connaissent de leur territoire et des réalités de terrain, n'auront à leur disposition que le FIC par an. Et pour l'enveloppe PROX, on se demande s'il faudra diviser par sept... L'enveloppe PROX est de 625 000 € pour 7 communes donc si nous divisons, cela fait moins de 100 000 € par commune alors qu'avant nous avions 300 000 €. Le résultat, en termes de gouvernance, est la volonté de faire disparaître l'échelon municipal. La réalité est là. Nous n'avons plus que 200 000 000 € sur l'ensemble des communes (FIC et PROX) et pour les axes stratégiques. À l'échelle territoriale, ce n'est même pas 200 000 000 € qui sont à la décision des communes, il n'y a que le FIC et il ne faut pas laisser croire autre chose. Cet outil Pacte de cohérence métropolitain est totalement déconnecté des réalités métropolitaines non seulement des communes et des CTM mais aussi de la Métropole. La densification se fait à marche forcée sur l'ensemble des territoires voulus par la Métropole de Lyon et nous le constatons encore dans la modification du PLU n° 3 que nous travaillons et que nous serons amenés à vous présenter bientôt. Cet outil n'est pas cohérent pour l'avenir, pour toutes ces raisons, sans compter les populations et les déplacements qui vont augmenter. Il y a donc un manque d'anticipation et un manque de prospective qui me posent beaucoup de questions.

À propos du PPI, monsieur SCHMIDT, vous avez raison la Métropole de Lyon n'accompagne pas en investissement. Pour mémoire, sous le mandat précédent, nous avons eu trois projets sur quatre inscrits à la PPI : les travaux de l'avenue de Limburg dans sa deuxième partie en continuité de la première phase, le chemin des Fonts pour la partie en sens unique et les travaux du CD42 à Beaunant réalisés sur deux mandats puisque cela continue sur des crédits sous ce mandat. Un travail avait été commencé puis arrêté pour le projet du Centre qui a été refusé avec les travaux de la place de l'Église. Je mentirais en disant que nous n'avons pas été bien accompagnés par la Métropole de Lyon pour ces trois projets. Nous avons été accompagnés d'autant mieux que nous avons joué le jeu. Lors de la prise de mandat en 2014 à la Métropole, les réunions de travail nous ont montré qu'il y avait des projets de travaux qui ont dû parfois être revus parce que le coût était trop important. Notre volonté affirmée, vous le savez, a été de contribuer aussi à cet effort en termes de dépenses publiques et la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a accepté que certains projets soient étudiés de manière un peu différente afin que cela puisse entrer dans les équilibres budgétaires, ce que l'on peut comprendre. Nous avons adressé nos courriers d'intentions PPI au mois d'octobre 2020, nous sommes le 12 mars 2021, j'ai rencontré monsieur BERNARD le 16 décembre dernier et depuis je n'ai aucune réponse sur les projets PPI que nous avons pour Sainte-Foy-lès-Lyon. Alors que nous avons voté un budget avec une précision incroyable pour la PPI, à 33 centimes près, nous ne savons pas ce qui est prévu pour notre commune, nous n'avons aucune information. Je n'ose imaginer comment vous auriez réagi si, en présentant une PPI, nous n'avions pas détaillé les projets futurs sur notre commune. Nous avons dû voter un Plan Pluriannuel d'Investissement et nous ne savons même pas ce que nous avons voté...

On parle d'un principe de subsidiarité qui n'est absolument pas à l'œuvre et qui est totalement méconnu de l'exécutif métropolitain. Je parle encore une fois de la forme et de l'opérationnel du pacte car c'est bien le débat d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle la majorité apportera un avis défavorable à ce Pacte de cohérence métropolitain.

Je voudrais vous faire part des votes sur l'ensemble de la Métropole. En Conférence territoriale des maires (59 maires), le pacte a été adopté par 25 maires et 19 maires ont voté contre. Faites le calcul : il y en a 15 qui se sont abstenus. Vous ne pouvez pas dire que ce Pacte de cohérence métropolitain et la gouvernance proposée par la Métropole sont plébiscités et en confiance avec les maires. Je propose donc un avis défavorable et je voterai contre lundi 15 mars puisque nous le voterons en Métropole.

Je soumetts donc ce Pacte de cohérence aux voix :

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité :

- 27 voix contre : V. SARSELLI, P. BAZAILLE, D. AKNIN, C. MOUSSA, P. BARRELLON, M. GIORDANO, N. RODRIGUEZ, C. GOUBET, C. NOVENT, P. BOIRON, B. MOMIN, G. CAUCHE, M. SAUBIN, R. DUMOND, J. GUERINOT, B. JACOLIN (pouvoir à C. MOUSSA pour B. JACOLIN), B. FUGIER, J. ASTRE, P. ESCOFFIER, M. P. DUPUIS, L. ROSAIN, R. PASSELEGUE, E. CHOMEL de VARAGNES, F. MOREL-JOURNEL, B. VINCENS-BOUGUEREAU (pouvoir à E. VIEUX-ROCHAS pour B. VINCENS-BOUGUEREAU), E. VIEUX-ROCHAS,

- 7 voix pour : Y. LATHUILLIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, O. COUPIAC, B. GILLET, G. TORRES (pouvoir à Ph. SCHMIDT pour G. TORRES), Ph. SCHMIDT

ÉMET un avis défavorable sur le projet le projet de Pacte de cohérence métropolitain

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, le conseil municipal est maintenant terminé. La séance est donc levée à 13H19.